38073 - Le saignement est-il susceptible d’annuler le jeûne ?

question

Le prélèvement d’une quantité de sang importante ou pas du corps d’un jeûneur met-il fin au jeûne ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Si la quantité prélevée est habituellement jugée peu, le jeûne demeure valide. Par conséquent, le jeûneur n’a pas à rattraper le jour concerné. Si la quantité est jugée habituellement importante, il doit rattraper le jeûne du jour concerné pour être quitte par rapport à la divergence de vue sur la question et par précaution.

Allah est le garant de l’assistance. Puisse Allah bénir et saluer Muhammad, sa famille et ses compagnons.